Mise en ligne sur le site de VINCENNES et affichage pour une durée d'un mois à compter du 4 juillet 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 JUIN2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2012, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, M. CAMELOT, Adjoints ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE ; M. MESLÉ, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. ZAGANELLI (pouvoir à M. MATHIEU), M. BEUZELIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MOULY (pouvoir à M. VINDÉOU), Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.

M. MALÉ est élu secrétaire de séance *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).*

QUESTIONS ORALES

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargé du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question de Mme DANRÉ, Conseillère municipale du groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à l'agence Pôle emploi de Vincennes.

Mme LIBERT- ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à la question de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes », relative à la politique du logement à Vincennes.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité et du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à la question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Europe Écologie les Verts », relative à la restructuration du plan de circulation des transports en commun en centre ville.

LE CONSEIL,

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),* **le compte rendu de la séance du 04 avril 2012.**

FINANCES

LE CONSEIL,

Sous la présidence de M. PANNETIER, Adjoint au Maire chargé des finances,

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – ne prend pas part au vote : M. LAFON),* **le compte administratif 2011 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 8 610 745,42 € à la section d'investissement, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour 8 478 234,33 € et au poste 002 "Résultat de fonctionnement reporté" pour 132 511,09 €.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – ne prend pas part au vote : M. LAFON),* **le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 483 278,03 € à la section d'investissement, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour 367 314,11 € et au chapitre 002 "Résultat de fonctionnement reporté" pour 115 963,92 €.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LAFON),* **le compte administratif 2011 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 452,26 € est affecté au compte 002 du budget 2012 de la restauration municipale.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LAFON),* **le compte administratif 2011 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 15 603,60 € est affecté au compte 002 du budget 2012 des spectacles vivants.**

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- **DÉCLARE,** *à l'unanimité,* **que le résultat des comptes de gestion 2011, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de la restauration municipale et le budget annexe des spectacles vivants n'appelle ni observations, ni réserves de sa part tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI),* **le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 38 089 476,42 €.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),* **le budget supplémentaire annexe de l'assainissement pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 588 341,95 €.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **le budget supplémentaire annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 452,26 €.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **le budget supplémentaire annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 15 603,60 €.**

- **ACCEPTE,** *à l'unanimité,* **la dévolution à la Ville du boni de liquidation constaté à l'issue de la clôture définitive des comptes de l'Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz d'un montant de 2 977,63 € conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite association.**

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL,

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**

- **FIXE,** *à l'unanimité,* **à compter du 1er juillet 2012, la vacation horaire des guides conférenciers à 25 € bruts.**

DOMAINE

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de céder les lots n° 11 et 21 dépendant d'un ensemble immobilier sis 8 rue d'Estienne d'Orves à la Société foncière Habitat et Humanisme au prix de 145 000 €.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de verser à la Société Habitat et Humanisme une subvention de surcharge foncière d'un montant de 30 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social sis 8 rue d'Estienne d'Orves.**

- **DÉCIDE,** *à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 abstention : M. CARDONI),* **de céder les lots n° 72, 102 et 55 dépendant de l'immeuble sis 11/13 rue Georges Huchon à Monsieur et Madame DUCHAMP au prix net vendeur de 620 000 €.**

LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme pour un emprunt d'un montant de 15 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social sis 10-12 rue Daumesnil.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme pour un emprunt d'un montant de 30 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social sis 20 rue de la Prévoyance.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme pour un emprunt d'un montant de 20 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social sis 173 rue de Fontenay.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme pour un emprunt d'un montant de 40 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social sis 153 rue de Fontenay.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de verser à la Société Habitat et Humanisme une subvention de surcharge foncière d'un montant de 35 000 € pour la réalisation d'un logement social sis 153 rue de Fontenay.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société Immobilière 3F sur des emprunts d'un montant total de 4 398 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction d'un immeuble de 23 logements sociaux sis 3/5 rue Félix Faure et 13bis rue Clément Viénot.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société Immobilière 3F sur des emprunts d'un montant total de 2 830 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 12 logements sociaux sis 96 avenue Aubert.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société Immobilière 3F sur des emprunts d'un montant total de 445 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements situés 140 rue Defrance.**

- **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de verser à la Société Immobilière 3F une subvention de surcharge foncière d'un montant de 50 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements sociaux sis 140 rue Defrance.**

TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL,

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention établissant un partenariat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (I.A.U.) d'Ile-de-France pour une mise à disposition réciproque des bases de données d'information géographique et autorise le Maire à la signer.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),* **les modalités d'information et de consultation du public sur les conséquences de la majoration de 30 % des droits à construire sur la commune de Vincennes.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention de partenariat avec le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage et autorise le Maire à la signer.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL,

- **FIXE,** *à l'unanimité,* **les tarifs des activités proposées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire et par le service Tourisme.**

- **FIXE,** *à l'unanimité,* **les tarifs de vente de nouveaux objets à l'effigie de la ville de Vincennes à 12 € le livre des seniors, 19 € le livre monographie de Vincennes, 3 € le stylo biodégradable et à 6 € le jeu de cartes 7 familles sur le thème de la prévention routière.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL,

- **APPROUVE,** *à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI),* **le cahier des charges préalable à la rétrocession d'un droit au bail pour un fonds de commerce dans l'immeuble sis 101 rue de Fontenay ;**

- **PRÉCISE,** *à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI),* **que ce cahier des charges sera consultable notamment par voie d'affichage pendant une durée de 15 jours et que cet avis comportera un appel à candidatures, la description du local et les conditions financières.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention « Opération collective au titre du FISAC – Opération urbaine » pour l'obtention d'une subvention de 93 321 € et autorise le Maire à la signer.**

- **S'ENGAGE,** *à l'unanimité,* **à participer au budget de fonctionnement de la Plate-forme d'Initiative locale « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative » à hauteur de 8 747 € pour l'exercice 2012.**

ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL,

- **FIXE,** *à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),* **les tarifs des spectacles vivants pour la saison culturelle 2012/2013.**

- **APPROUVE,** *à la majorité (1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE – 2 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE),* **la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la Musica visant à préciser, notamment, le programme des concerts à dominante classique et lyrique pour la saison 2012/2013 et autorise le Maire à la signer.**

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport d'activité 2012 de l'association Rencontres internationales du cinéma de patrimoine et de films restaurés – 6ème édition.**

AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL,

- **APPROUVE,** *à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI,* **la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Clubs Loisirs Découvertes et autorise le Maire à la signer.**

FAMILLE, VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL,

- **ÉMET,** *à l'unanimité,* **les avis suivants relatifs à la carte scolaire 2012/2013 (1er degré) :**

  - **avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Franklin Roosevelt envisagée par l'Inspection académique du Val-de-Marne,**
  - **confirmation de la demande d'ouverture d'une classe à l'école maternelle de l'Est.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Caisse des écoles relative à l'achat de divers appareils électroménagers, professionnels et ménagers des cuisines et buanderies et autorise le Maire à la signer.**

- **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la convention d'objectifs et de financement relative au service Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à la signer.**

HANDICAP

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2011 de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.**

RAPPORTS ANNUELS 2011

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**

- **PREND ACTE, à** *l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2011 de la Société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du stationnement de surface et des parkings souterrains Georges-Pompidou, Hôtel-de-Ville et Mowat.**

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2011 de la Société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du parking souterrain de Cœur-de-Ville.**

- **PREND ACTE,** *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2011 de la Société DADOUN, délégataire du service public de gestion des marchés d'approvisionnement.**

- **PREND ACTE,** *à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 abstention : M. CARDONI),* **de la présentation du bilan d'activité 2010/2011 de la Société d'économie mixte VINCEM.**

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 26 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Les Présidents,	**Le secrétaire,**
Laurent LAFON et Gilles PANNETIER	**Robert MALÉ**

Conseil municipal du 27 juin 2012

QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE "AVEC VOUS POUR VINCENNES"

Monsieur le Maire,

En juin 2011, les employés du pôle emploi vous alertaient sur la fermeture possible de leur agence et son éventuel transfert dans la commune voisine de Fontenay-sous-Bois.

Pouvez-vous Monsieur le Maire, un an après, nous faire un point sur la situation de ce service de proximité dans notre Ville ?

Je vous en remercie.

Conseil municipal du 27 juin 2012

Réponse de Mme Odile SEGURET, Adjointe au maire chargée de l'Attractivité du territoire à la question orale de Mme Pascale DANRE, Conseillère municipale de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes"

Madame la Conseillère municipale, Chère Collègue,

Il y a un an, en effet, en juin 2011, les représentants syndicaux de l'agence *Pôle emploi* de Vincennes, désireux d'informer la Municipalité de leur mouvement de grève en raison d'une possible fermeture de l'agence et d'un transfert éventuel dans une commune voisine, étaient reçus à leur demande par le cabinet du maire auquel ils exposaient leurs craintes. Au même moment pourtant, la directrice territoriale de *Pôle emploi* Val-de-Marne indiquait que la fermeture du site de Vincennes n'était pas à l'ordre du jour.

La rumeur n'a néanmoins pas faibli encourageant la majorité municipale à rester mobilisée. Ainsi, Monsieur le Maire a rapidement écrit à la directrice de *Pôle emploi* Vincennes ainsi qu'au directeur régional Île-de-France avec deux objectifs : vérifier la réalité de cette information, et, le cas échéant, proposer d'étudier les modalités du maintien de ce service à Vincennes.

C'est également au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé de l'époque, Xavier Bertrand, que Laurent LAFON s'est adressé pour l'alerter sur la très grande nécessité de maintenir cette entité sur le territoire de Vincennes au titre des services de proximité auxquels la Ville reste très attachée.

Fin septembre 2011, la Direction régionale déléguée de l'Est francilien de *Pôle emploi* indiquait que les services de la direction régionale Île-de-France de l'établissement recherchaient des locaux sur Vincennes afin d'implanter une nouvelle agence regroupant l'ensemble des services indemnisation et placement. Une recherche largement soutenue par la Municipalité qui propose alors les locaux de l'ancien tribunal d'instance présentant toutes les qualités nécessaires pour assurer un espace aux besoins administratifs et à la nouvelle organisation de *Pôle emploi*, et accueillir dans de bonnes conditions les demandeurs d'emploi.

Ainsi, la VINCEM, société d'économie mixte de la ville de Vincennes, propriétaire de cet ensemble immobilier a pu répondre aux attentes exprimées peu après par *Pôle emploi.*

Durant le mois de mai, la VINCEM a donc mené les premières opérations de travaux afin de préparer le bâtiment à recevoir ses nouveaux locataires. Entre temps, la signature du bail de location a eu lieu le 1er juin dernier. C'est désormais *Pôle emploi* qui mène pendant quelques mois ses propres travaux d'aménagement, afin d'offrir d'ici la fin de l'année un nouvel espace dédié à ce service public de proximité, et dont les locaux seront adaptés au mieux à ses objectifs.

Comme vous pouvez le constater, notre mobilisation a indéniablement permis à ce service important, qui plus est dans un contexte de crise, de rester sur notre territoire ; ce dont nous pouvons tous nous réjouir.

Toutefois, cela ne devrait étonner personne, car lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des Vincennois et les services de proximité, la majorité municipale ne ménage pas ses efforts ayant permis également, je le rappelle, le maintien dans notre Ville de permanences de la sécurité sociale, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse régionale d'assurance maladie ou bien encore la Caisse nationale d'assurance vieillesse…

_____

Réunion du Conseil municipal du 27 juin 2012

Question orale posée par M François Stein au nom du groupe socialiste à propos de la prise en compte des résultats électoraux récents dans la politique du logement de notre Ville.

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Les derniers mois ont été marqués par l'intensité des débats démocratiques lors des deux élections majeures pour notre pays que sont l'élection présidentielle et les élections législatives.

Les Vincennoises et les Vincennois ont été nombreux à participer à ces événements importants, en s'engageant directement, en participant aux réunions publiques, en acceptant de dialoguer sur les marchés ou lors des opérations de porte à porte ou plus simplement en venant voter en plus grande nombre que la moyenne nationale, et nous tenons à les saluer toutes et tous quel qu'ait été leur choix personnel.

Il n'en reste pas moins que ces deux élections ont confirmés que notre Ville poursuit son évolution et que nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les candidats de la Gauche.

J'en veux pour preuve que l'addition des résultats des candidats de toutes les forces de la Gauche et des écologistes n'a jamais été aussi élevée lors des deux premiers tours de chacune de ces élections, que **François Hollande, notre nouveau Président de la République, est arrivé en tête à Vincennes au second tour de la présidentielle** et que, même si cela n'a pas été le cas au second tour des législatives, les 9.217 voix et les 48 % recueillis à Vincennes par les candidates du rassemblement d'Europe Ecologie - Les Verts et du Parti Socialiste ont contribué de façon capitale à la 1ère non-élection d'un député de Droite dans notre circonscription sous la Vème République.

Nous nous réjouissons que désormais Vincennes soit représentée à l'Assemblée Nationale par notre nouvelle députée Laurence Abeille et par sa suppléante Claire Lemeunier !

Monsieur le Maire, au-delà de la double défaite des candidats de la Droite, Nicolas Sarkozy et Partrick Beaudouin, que vous avez fortement soutenus, ne pensez-vous pas qu'il est indispensable d'écouter l'expression de nos concitoyens et d'en tenir compte pour les dernières années de votre mandat ?

Il est un sujet très sensible qui touche la vie quotidienne des Vincennois, sans doute encore plus que dans d'autres villes, c'est celui du logement.

A Vincennes, le nombre de logements sociaux est encore largement inférieur au dispositions légales, le nombre de logement indigne (8%) est inquiétant pour une ville qui met en avant sa qualité de vie, le nombre de logement vacant (10%) et plus généralement le niveau des prix de l'immobilier sont des obstacles quasi insurmontables à la primo installation des jeunes sans patrimoine important, même si ils habitent déjà Vincennes et au maintien d'une véritable mixité sociale et générationnelle.

Monsieur le Maire, n'est-il pas encore temps de revenir sur le Plan Local de l'Habitat que vous avez présenté au dernier Conseil Municipal et d'y intégrer nos propositions, que je vous rappelle ?

Une étude complémentaire sur la vacance de logements.

Un plan d'ambition pour résorber l'habitat indigne dans notre ville.

La mise en place d'un dispositif tel que celui de la Ville de Paris et d'autres communes : « Louez solidaire et sans risque ».

Une accentuation de l'effort de construction de logements sociaux en faisant le choix d'une répartition qui ne privilégie plus seulement les logements de catégorie "supérieure" ("PLS") mais qui développe véritablement les logements destinés aux moins favorisés ("PLAI").

L'organisation prochaine, en lien avec la population et toutes les parties prenantes, d'"Assises du Logement" à Vincennes.

Réponse de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Le logement social est une des priorités de la municipalité. Depuis 2002, l'équipe municipale a lancé une politique volontariste qui a permis de renforcer l'offre de logement social à Vincennes même si, nous en convenons tous, elle reste insuffisante au regard de la forte demande. Cette forte demande a considérablement et très rapidement augmenté depuis la mise en place du numéro unique régional en avril 2011; augmentation qui ne fait que rappeler toute l'attractivité de notre Ville et sa qualité de vie désormais reconnue plus qu'ailleurs …

Insuffisante car au regard de la forte densité (je rappelle que Vincennes est la seconde commune la plus dense de France), la Ville malgré toute sa bonne volonté, ne peut atteindre l'objectif des 20 % de logements sociaux fixé par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui n'a pas pris en compte les spécificités territoriales.

Insuffisante car au regard de la cherté du foncier, la Ville malgré toute sa bonne volonté, doit composer avec un prix au m² l'un des plus élevés d'Ile-de-France rendant toute opération très couteuse et complexe à financer.

Et pourtant, dès le mois de mois de mai 2008, le Préfet du Val-de-Marne, soulignait « l'effort notable de rattrapage » entrepris par Vincennes en matière de logement social ; efforts salués d'ailleurs chaque fois qu'une nouvelle opération est inaugurée.

En juillet 2009, ces deux critères objectifs ont conduit l'Etat par le biais de la Commission nationale du Logement composée alors d'élus de la majorité mais également de l'opposition de l'époque, à reconnaître les caractéristiques propres à notre territoire en revoyant à la baisse (20 % de moins) le nombre de logements sociaux à produire pour la période 2008 – 2010.

Dans ce contexte difficile, la politique municipale s'attache à répondre à trois objectifs principaux:

- **identifier systématiquement** chaque opération potentielle afin d'y réaliser des logements sociaux lorsque les conditions sont réunies
- puisque la construction de nouveaux immeubles est rarement possible, **agir par transformation des logements existants**

- **réaliser ou faire réaliser des opérations de qualité**, de taille moyenne, souvent mixtes (logements sociaux et logements classiques) afin de parvenir à une parfaite intégration dans le tissu urbain ; le logement social ne doit pas être, selon nous stigmatisant.

C'est précisément ce qui avait fait réagir Laurent LAFON tout comme d'ailleurs de nombreux maires franciliens en septembre dernier. Tous s'étaient, en effet, fortement opposés à la « critérisation » de subventions accordées aux communes pour la réalisation de logements sociaux. La majorité municipale reste convaincue que la réussite de la mixité sociale passe inévitablement par le logement social intermédiaire qui évite toute juxtaposition de zones « privilégiées » et de poche de pauvreté. Cette vision semble d'ailleurs partagée par le Conseil Economique, Social et Environnemental régional d'Ile-de-France (CESER) qui fait le même constat et définit lui aussi comme un enjeu majeur pour l'avenir de la région Ile-de-France, dont notre Ville fait partie, la réduction du déficit en logements pour les ménages à revenus modestes qui est aussi une réalité. Toutefois, rassurez-vous les opérations PLAI s'adressant aux moins favorisés ont toujours fait partie et feront toujours partie de notre action sans pour autant céder à l'idéologie au détriment d'une véritable politique de mixité sociale.

Aussi, pour mener à bien sa politique de logement social, la ville de Vincennes s'est dotée de nouveaux outils indispensables pour intervenir sur le parc privé et lutter contre l'habitat indigne. Une politique et des outils qui semblent vous avoir échappés si j'en crois votre question ou que vous ne semblez pas avoir compris au regard du soutien de certains d'entre vous aux pétitions contre les emplacements réservés ou de l'abstention systématique de votre groupe pour le projet de la ZAC Fontenay qui vise pourtant à résorber la dégradation et la vétusté des immeubles et à créer une offre de logements mixte (sociaux et libre).

Ces outils sont les suivants :

- Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont une est encore en cours dans le centre ancien encore et pour mémoire Vincennes Ouest (2003-2006).

- Deux Programmes Sociaux Thématiques (PST) qui permettent la rénovation de logements du parc locatif privé par leur propriétaire subventionnée par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Ville en échange du conventionnement de l'habitation en logement social. Ainsi, 22 logements ont été conventionnés entre 2003 et 2006 et 22 logements sont concernés entre 2007 et 2012 (107 rue de Fontenay). Nous avons ainsi œuvré à la remise sur le marché de 12 biens inoccupés depuis 30 ans.

- La Garantie des Risques Locatifs (GRL) :

Vincennes a, en effet, signé un accord partenarial avec l'Association pour l'accès aux garanties locatives (APAGL) et CIL Logeo pour la mise en œuvre d'un dispositif de garantie des risques locatifs GRL. En signant ce partenariat, Vincennes est devenue la première ville du Val-de-Marne à s'engager dans cette démarche novatrice, soulignant sa volonté d'actionner l'ensemble des leviers existants pour faciliter l'accès au logement de tous.

La Ville prend en charge pendant les deux premières années de location les frais d'assurance normalement payés par le propriétaire pour permettre aux locataires au taux d'effort important d'accéder à un logement.

La GRL permet à la fois d'accompagner les propriétaires désirant proposer leurs biens immobiliers sur le marché locatif en toute sécurité sous certaines conditions (garantie des risques locatifs, GRL), et de faciliter l'accès à la location des ménages.

Aussi, pour mener à bien cette politique, la ville de Vincennes s'est également dotée de nouveaux outils indispensables à la création de logements sociaux utilisés pour partie par la Ville de Paris dont vous semblez vivement vouloir vous inspirer.

- Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

- Convention avec l'association avec Habitat Humanisme : cette association composée d'une majorité de bénévoles intervient à tous les niveaux en partenariat avec la Ville: recherche immobilière, montage de dossiers, accueil et accompagnement des familles afin de permettre aux familles et aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer et de bénéficier d'un accompagnement de proximité.

- un droit de préemption renforcé et voté par le Conseil municipal dans sa séance du 13 décembre 2006 donnant priorité à la Ville d'acquérir le bien mis en vente

- le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) majoré pour les logements sociaux et prévu par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- les 43 emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux avec des secteurs d'opérations d'habitat mixte (obligation 25 % logements sociaux pour tout programme de plus de 20 logements).

- les garanties d'emprunt accordées par la Ville aux différents bailleurs sociaux sur certains montages financiers qui sans cela ne pourraient voir le jour.

Vous l'aurez compris la majorité municipale n'a pas attendu ni le PLH ni vos propositions pour prendre la mesure de l'enjeu du logement à Vincennes.

Nous avons présenté, aujourd'hui même, en comité régional de l'habitat un ambitieux Plan local de l'habitat, qui a reçu un avis favorable de la part du Préfet.

Ce PLH se fixe pour objectifs de ;

- Développer une offre de **logements adaptés** afin de maintenir la population en place et accompagner la croissance de sa commune.

- Intégrer l'objectif du **Grand Paris** et le rythme de production de logements qui en découle.

- **Rééquilibrer l'offre**, notamment en logements sociaux pour la rendre plus cohérente à l'échelle de la Ville

- Proposer une offre de logements adaptée à la demande, en lien avec une stratégie **d'accueil et de maintien des familles**

- Poursuivre la production de **logements à coûts maîtrisés** (logements locatifs sociaux et très sociaux, locatif privé conventionné…)

- Contribuer à l'amélioration des **performances énergétiques** de l'habitat

Pour cela, le PLH fixe 4 orientations à décliner en 11 actions ;

- Poursuivre le développement d'une offre abordable
- Intervenir sur le parc existant
- Prendre en compte les populations spécifiques
- Développer la gouvernance du PLH

Vous l'aurez compris ce PLH va bien au-delà de la lutte contre le logement indigne et la vacance, qui, en faisant partie des 11 actions déclinées restent toutefois des axes stratégiques forts de notre action. Sachez cependant que le nombre de logements vacants ne s'élève pas à 10 % comme vous l'affirmez dans votre question mais à 4%.

Monsieur le Conseiller municipal, vous me permettrez enfin, de terminer mon propos par des chiffres qui illustrent à eux seuls cet effort accompli sans relâche. Le logement social à Vincennes c'est aujourd'hui :

- 1950 logements sociaux réalisés à fin 2010 soit 42 % d'augmentation depuis 2002

- 2046 logements en prévisionnels à fin 2011 en attendant confirmation des chiffres officiels arrêtés

- 504 logements en cours de réalisation sur les années à venir

- plus de 3 000 000 € annuels consacrés au logement social

… des chiffres qui traduisent notre volonté d'agir et qui vous prouvent à vous qui semblez le remettre en cause que nous entendons et tenons compte des besoins de nos concitoyens, de tous nos concitoyens.

Au regard de tous ces éléments, permettez moi de vous dire que lier la question du logement à Vincennes et résultats électoraux de ces dernières semaines reste une vision réductrice et simpliste. Vous nous parlez politique du logement social alors que nous avons entrepris à Vincennes une véritable politique globale de l'habitat beaucoup plus vaste et ambitieuse qui s'attache à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à prendre en compte les populations spécifiques.

Monsieur le maire,

Les travaux du centre ville avancent. Ils vont forcément entraîner une restructuration du plan de circulation dans le quartier, y compris en ce qui concerne les transports en commun.

Que pouvez-vous nous dire sur la concertation prévue à ce sujet ? Quelles sont les évolutions majeures attendues ? Comment sera revue la circulation des bus, nombreux à emprunter la voirie du secteur ? Y aura-t-il des modifications d'arrêt ? Des disjonctions de parcours ? Quelles conséquences sont attendues pour les usagers en termes de lisibilité et de temps de parcours ? Quelles améliorations sont prévues pour mieux relier entre eux les différents modes de transports en commun et notamment en ce qui concerne l'insertion de la gare RER et la liaison entre gare bus, stations de métro et gare RER ?

Conseil municipal du 27 juin 2012

Réponse de M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Les Verts Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Tout d'abord, je me félicite de votre question que, bien heureusement, nous nous sommes posée dès 2006, alors même que nous engagions une réflexion sur un programme d'aménagement et d'embellissement de notre centre-ville. Il était alors question de renforcer son dynamisme commercial, tout en réorganisant de manière harmonieuse les déplacements et les circulations douces.

Les phases de diagnostics et de propositions qui se sont déroulées en 2007 ont été marquées par la mise en œuvre d'un dispositif de concertation très développé avec les habitants, bien sûr, via les réunions publiques, les ateliers thématiques et territoriaux, et bien évidemment avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Dès 2007, le diagnostic mettait en évidence la dangerosité de la circulation sur l'avenue du Château et aboutissait à plusieurs scénarii d'itinéraires valorisant notamment la connexion intermodale avec la gare RER.

Nous avons également sollicité l'aide et le soutien du STIF pour nous accompagner dans nos réflexions et, en février 2008, nous soumettions au STIF et à la RATP une proposition d'un nouveau plan de circulation. Il s'agissait de rendre l'avenue du Château en sens unique sud-nord et de ce fait d'établir une connexion intermodale avec la gare RER en faisant passer les bus rue de Montreuil dans le sens nord-sud ce qui aurait permis la création d'arrêt bus place Pierre-Semart.

Le STIF a refusé nos propositions pour les deux raisons suivantes ; le manque de lisibilité du bus n'empruntant pas le même trajet dans les deux sens (disjonctions) et le coût qu'il générait pour le STIF.

Le plan de circulation des bus reste donc inchangé et sera le suivant à l'issue du chantier : l'avenue du Château reste en double sens pour les cinq lignes de bus. Les arrêts restent aux mêmes emplacements (à quelques mètres près en raison de l'aménagement).

En 2012, la RATP a validé l'intégralité du projet, en phase PRO.

Je peux concevoir que cette étape de concertation vous ait échappée, toutefois je suis surpris que ce sujet vous préoccupe uniquement à quelques jours de la reprise du trafic sur les sections terminées. Vous savez tout comme moi le temps que requiert une telle conduite de projet.

S'agissant des améliorations prévues pour relier entre eux les différents modes de transports en commun et sur lesquelles vous nous interrogez également, sachez qu'elles sont concertées dans le comité pôle Château de Vincennes / Vincennes RER A, sollicité par la majorité auprès du STIF et installée lors du conseil municipal du 30 septembre 2009.

Ce comité est composé de représentants :

- de la collectivité locale pilote du comité
- du STIF (co-pilote),
- de la Région Ile-de-France,
- de la Ville de Paris (gare routière située sur son territoire)
- de l'Etat (représenté par la DDE),
- des transporteurs présents sur le site (RATP, SNCF, …)
- des gestionnaires de voiries (Conseil Général, …)
- d'associations d'usagers représentatives au niveau régional, (Associations des Usagers des transports, Mieux se déplacer à bicyclette, Les droits des piétons, …).

Les objectifs concrets du comité de pôle est, à travers de l'étude préliminaire qu'il pilote :

- d'améliorer l'accès à la gare par les différents modes de déplacements (bus, marche à pied, vélos, dépose automobile…) ;

- de « pacifier » les échanges aux abords de la gare, par un aménagement adapté des espaces publics, des voiries de desserte et des équipements d'intermodalité (gares routières, parcs à vélos, parcs relais…) ;

- de hausser les niveaux de qualité de service offerts aux voyageurs (accueil, information en temps réel, vente de titres, sécurité, ambiance…) ;

- d'améliorer l'insertion urbaine des infrastructures de transport, en essayant notamment d'atténuer leur impact sur la vie locale (organisation du stationnement, liaisons entre les quartiers, insertion paysagère des équipements…).

A ce jour, le bureau d'étude qui nous accompagne a formulé plusieurs propositions, acceptées par certaines parties mais restées sans réponse de la part d'autres institutions comme la RATP ou la Ville de Paris.

Par ces éléments concrets j'espère avoir répondu à vos interrogations tout en vous démontrant une nouvelle fois l'implication de notre majorité à encourager l'intermodalité et surtout sa capacité à travailler en anticipation et en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

_____